

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Paris, le 12 septembre 2022

CP – APH du 12/09/2022

**Mesures estivales d'attractivité médicale :
Sont-elles vraiment appliquées ?**

APH écrit au Ministre de la Santé et de la Prévention.

Action Praticiens Hôpital, union d'Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, organisations syndicales majoritaires pour le collège des praticiens hospitaliers titulaires et contractuels, a alerté le Ministre de la Santé et de la Prévention, Matignon et l'Élysée suite à des remontées du terrain très négatives de la non-application éventuelle des mesures estivales de la mission flash pour certains hospitaliers.

Nous avons demandé, dès le début de l'été, la parution d'une instruction expliquant la teneur exacte des mesures et les modalités de leur mise en œuvre. Malgré les arrêtés publiés début juillet, nous découvrons qu'un nombre conséquent de directions indiquent qu'elles ne vont pas appliquer ces mesures, pour diverses raisons qui demeurent contradictoires avec la réglementation.

Nous ne pouvons l'accepter ! Une telle approche, si elle était confirmée, serait l'équivalent d'un acte de provocation sans précédent et laissera une nouvelle fois des cicatrices irréversibles dans la confiance réciproque entre soignants, praticiens d'une part et équipes de direction et tutelles d'autre part.

APH, qui a déjà signalé l'absence de prise en compte de la pénibilité des astreintes des praticiens hospitaliers qui eux aussi ont assuré la permanence des soins sans la moindre compensation, ne comprendrait pas que l'engagement sur les gardes ne soit tenu par le gouvernement, ce qui nous paraissait le minimum, d'autant plus que la portée de cette mesure avait déjà été divisée par deux entre le rapport de la mission flash et les mesures obtenues.

Ce manque de lisibilité va une fois de plus cristalliser la "non-attractivité" de l'Hôpital Public, toutes spécialités confondues, sans parler du sentiment de défiance vis à vis des directions, des tutelles et de nos gouvernants. APH demande la pérennisation de ces mesures en attendant le rendu de la mission IGAS en y intégrant les astreintes des autres praticiens qui n'ont bénéficié d'aucune mesure.



SPHP
SYNDICAT DES PRATICIENS
DES HÔPITAUX PUBLICS



APH demande au Ministre de bien vouloir confirmer les modalités exactes d'application de l'arrêté du 12 juillet, que nous comprenons comme devant être appliqués à TOUS les praticiens, et d'en contrôler leur application.

Nous apprenons parallèlement que l'IGAS a sollicité certains praticiens pour répondre aux deux missions que le Ministre a confié à cette instance. Nous rappelons notre demande d'être auditionnés au titre des représentations syndicales, pour que les retours terrain soient réels, objectifs et les plus exhaustifs possibles et ne se limitent pas au prisme de certains points de vue.

En raison de l'implication sans faille de tous nos collègues, il est essentiel, de clarifier ce trouble grandissant et de partir sur des nouvelles modalités de dialogue social pour que l'Hôpital Public retrouve son attractivité, son dynamisme et sa dynamique territoriale comme sa juste place dans notre système de santé solidaire, pilier de notre République.

Le maintien de la valorisation de la pénibilité de la permanence des soins partiellement pris en compte de ces mesures doit être acquis le temps de la mission Igas. De plus, APH exige le renforcement de ces mesures en intégrant les astreintes et a minima le doublement prévu par la mission flash.

Nous insistons sur la nécessité en tant que praticiens et représentants élus des praticiens, d'être entendus et écoutés.

Jean-François Cibien
Président APH
Président AH
06 07 19 79 83

Carole Poupon
Présidente CPH
Vice-présidente APH
06 76 36 56 67

Yves Rébufat
Président exécutif AH
06 86 87 62 76

